

Interview d'Edouard de Lamaze, Vice-Président de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles

«Nous travaillons tous ensemble, sous la direction de Patrick Chauvet, notre Président.»



Vosinfos / Vous avez été récemment élu à la majorité absolue au 1^{er} tour par les délégués communaux comme Vice-Président à la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, en quoi consiste la mission qui vous a été confiée ?

Edouard de Lamaze / «En tant que maire de Bois-Hérault, je suis membre de la CCME depuis plusieurs mandats. J'ai été élu Vice-Président, en avril dernier, par les délégués de communes mais ma mission a été déterminée par le Président, également élu, Patrick Chauvet, à qui je dois rendre des comptes.

Ma mission tourne autour de trois compétences :

- Aménagement du territoire, en concertation avec les syndicats de pays pour le SCOT ;
- Le tourisme, qui englobe les problématiques d'hébergement sur le territoire, mais également les chemins de randonnées ;
- Le haut débit.»

Vosinfos / Quel est votre programme ?

Edouard de Lamaze / «En tant que Vice-Président, je n'ai pas vraiment de programme attitré. Les projets sont mis en concertation avec le bureau, sur proposition du Président, et sous réserve d'approbation par le Conseil Communautaire. Il est important de conserver ce cheminement pour aboutir sur une politique cohérente et adaptée aux besoins de la population.»

Vosinfos / Le Pays Seine et Bray a récemment divulgué les résultats de l'interrogation publique mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)... Quelle lecture en faites-vous ?

Edouard de Lamaze / «Je dois préciser qu'en ma qualité de membre du bureau du Syndicat du Pays Seine et Bray, j'ai toujours soutenu à titre individuel et collectif l'élaboration d'un SCOT.

«Celui-ci va bientôt voir le jour, et pourra ainsi guider les communes adhérentes aux 3 Communautés de Communes du Syndicat de Pays entre Seine et Bray, afin qu'elles puissent réaliser dans les meilleures conditions leur PLU.»

En ce qui concerne les règles d'urbanisme propres à chaque commune, je crois qu'il faut attendre la future réforme de la loi ALUR (dite Duflot) et ses décrets d'application pour pouvoir prendre des positions claires.

Il y a trop de zones d'ombre dans cette loi et les parlementaires mobilisés par les maires en ont pris conscience.»

Vosinfos / Quelle a été votre première mission de Vice-Président de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles ?

Edouard de Lamaze / «Dans les conditions de gouvernance préalablement décrites, un dossier important a été ouvert à l'étude. C'est celui de la

taxe de séjour affairant aux conditions et capacités d'hébergement dans notre Communauté de Communes. C'est pourquoi Patrick Chauvet a adressé une lettre en juillet à tous les hébergeurs les invitant à se rencontrer sous la présidence d'une commission, afin de débattre de l'affectation budgétaire de cette taxe.»

Vosinfos / Avez-vous d'autres dossiers à l'étude ?

Edouard de Lamaze / «Je compte ouvrir à la rentrée un autre dossier important, avec l'aide précieuse de Bruno Léger (autre Vice-Président et Maire de La Rue-Saint-Pierre) qui concerne l'aménagement des chemins de randonnée (plus de 100 kilomètres !) au coeur du paysage de notre Communauté de Communes. C'est un atout formidable pour faire perdurer la vie de nos villages.

Le tourisme est une des compétences du regroupement des communes. Je reste persuadé que notre patrimoine associé à ces précieuses voies de détente et de marche demeurent un atout de développement et de conservation de la vie communale. Nos campagnes trouvent dans la gestion de l'hébergement et du tourisme, une vraie ressource économique. Je serais heureux de venir vous expliquer la suite dans une de vos prochaines éditions.»

Propos recueillis par Sophie Licoys